

Concours des douanes

200 questions

Marc DALENS

Ouvrage dirigé par Laurence BRUNEL



Ressources numériques

Retrouvez un **QCM de 100 questions** sur notre librairie en ligne pour tester vos connaissances après la lecture de cet ouvrage.

<https://librairie.studyrama.com/>

Mot de passe

Le code d'accès est ***





Sommaire

PARTIE I

La douane 7

- ❶ L'organisation de la douane 9
 - 1. Questions..... 9
 - 2. Réponses..... 10
- ❷ Les missions de la douane 28
 - 1. Questions..... 28
 - 2. Réponses..... 29
- ❸ Les personnels de la douane..... 39
 - 1. Questions..... 39
 - 2. Réponses..... 40

PARTIE II

Connaissances techniques, juridiques, professionnelles et problématiques d'actualité 57

- ❶ Connaissances techniques (branche administrative) 59
 - 1. Questions..... 59
 - 2. Réponses..... 60
- ❷ Connaissances techniques (branche de la surveillance)..... 73
 - 1. Questions..... 73
 - 2. Réponses..... 75

Annexes.....	
--------------	--

3	Le pouvoir exécutif et l'autorité judiciaire	98
	1. Questions.....	98
	2. Réponses.....	99
4	La gestion et la motivation des effectifs.....	105
	1. Questions.....	105
	2. Réponses.....	107
5	Problématiques d'actualité	120
	1. Questions.....	120
	2. Réponses.....	121

PARTIE III

Déontologie, droits et obligations 131

1	La déontologie des fonctionnaires	133
	1. Questions.....	133
	2. Réponses.....	135
2	La déontologie spécifique aux douaniers.....	149
	1. Questions.....	149
	2. Réponses.....	150

PARTIE IV

Mises en situation professionnelle 157

1	Questions sur les motivations et le profil du candidat	159
	1. Questions.....	159
	2. Réponses.....	160

2	Situations de terrain.....	166
1.	Questions.....	166
2.	Réponses.....	170

ANNEXES 193

1.	Charte des valeurs de la douane	193
2.	Organigramme de la Direction générale des douanes et droits indirects ..	195
3.	Cartes des douanes.....	196
4.	Présentation des manuels préparant aux concours des douanes.....	198

PARTIE I

La douane



45 questions

- ① L'organisation de la douane 9
- ② Les missions de la douane 28
- ③ Les personnels de la douane 39

1 L'organisation de la douane

1. Questions

1. Quelle est l'organisation générale des douanes en France ?
2. En quoi la mission de la douane est fondamentalement régaliennne ?
3. Quelles sont les principales étapes de l'histoire de la douane en France ?
4. Pouvez-vous présenter sommairement les principales missions des douanes ?
5. Pouvez-vous présenter la division en deux branches des douanes ?
6. Quels sont les moyens matériels des douanes ?
7. Qu'est-ce que la DGDDI ?
8. Qu'est-ce que la DNRED ?
9. Qu'est-ce que le service national de la douane judiciaire ?
10. Pouvez-vous présenter la Direction nationale garde-côtes des douanes ?
11. Qu'est-ce que le GOLT ?
12. Qu'est-ce que l'OFAST ?
13. Qu'est-ce que la cyberdouane ?
14. Qu'est-ce que TRACFIN ?
15. Pouvez-vous présenter les groupes interministériels de recherche (GIR) ?
16. Quel est le rôle de la DGCCRF ?
17. Quel est le rôle du Trésor public ?

2. Réponses

1. Quelle est l'organisation générale des douanes en France ?

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) est une autorité douanière et garde-frontières française. Elle est rattachée au ministère de l'Économie et des Finances. Outre une direction générale basée à Montreuil (93), la douane comporte :

- 12 directions interrégionales qui coordonnent chacune l'action de deux à six directions régionales dont deux outre-mer ;
- 42 directions régionales ;
- 2 services des douanes : Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna ;
- 10 services à compétence nationale sur l'ensemble du territoire dédiés à des compétences spécifiques.

2. En quoi la mission de la douane est fondamentalement régaliennne ?

La fonction de la douane est intrinsèquement liée à l'exercice du pouvoir régalienn de l'État, car elle joue un rôle central dans la régulation des flux commerciaux transfrontaliers. Chaque État, quels que soient sa taille ou son niveau de développement, éprouve un besoin fondamental de contrôler et de gérer les marchandises qui franchissent ses frontières. Cette nécessité de surveillance se manifeste à travers plusieurs fonctions clés : la connaissance des marchandises, leur taxation, leur contrôle, leur interception, et leur enregistrement statistique. Ces opérations permettent non seulement de maintenir l'ordre économique et commercial, mais aussi de garantir la sécurité et la souveraineté nationale. L'identité de la douane se construit autour de deux grands piliers, qui, bien qu'ils puissent parfois se recouper, définissent chacun une facette essentielle de son rôle. Ces deux piliers sont la frontière et la marchandise.

La frontière représente le premier pilier de l'identité douanière. En tant que ligne de démarcation entre deux territoires souverains, elle est le lieu où le contrôle douanier est le plus palpable. La fonction douanière à la frontière consiste à réguler l'entrée et la sortie des marchandises, à s'assurer que les lois et réglementations nationales sont respectées, et à protéger le pays contre les menaces potentielles telles que les produits illicites, les contrebandes et les risques sanitaires.

Le second pilier de l'identité douanière est la marchandise. La douane joue un rôle économique crucial en contrôlant les biens qui traversent les frontières, en évaluant leur valeur, et en percevant les droits de douane et autres taxes.

Bien que les piliers de la frontière et de la marchandise définissent des aspects différents de la fonction douanière, ils sont étroitement liés. Les contrôles à la frontière permettent d'assurer que les marchandises respectent les règles fiscales et réglementaires, et la gestion des marchandises est directement influencée par les politiques de contrôle aux frontières. Cette convergence des deux fonctions garantit une approche intégrée et cohérente dans la régulation du commerce international.

À NOTER

La douane est une institution régalienne essentielle, articulée autour de la gestion des frontières et du contrôle des marchandises. Ces deux piliers définissent son rôle multifonctionnel, alliant sécurité, souveraineté, régulation économique, et protection des intérêts nationaux. L'efficacité de la douane repose sur sa capacité à équilibrer ces fonctions et à répondre aux défis d'un commerce mondial en constante évolution.

3. Quelles sont les principales étapes de l'histoire de la douane en France ?

La douane en France possède une histoire riche et complexe, évoluant au fil des siècles pour s'adapter aux besoins économiques, politiques et sociaux du pays. Depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, le rôle des douaniers a considérablement changé, passant de la simple collecte de taxes à la protection des frontières et la lutte contre le trafic illicite. Les premières traces de la douane remontent à l'Antiquité, où les Romains percevaient des taxes sur les marchandises transportées à travers l'Empire. En Gaule, les *portoria* étaient des droits de douane perçus aux frontières des provinces. Avec la chute de l'Empire romain, ces pratiques douanières ont été conservées et adaptées par les royaumes « barbares ».

Au Moyen Âge, les douanes étaient essentiellement locales. Les seigneurs et les villes prélevaient alors des droits de péage et de douane sur les marchandises transitant sur leurs terres. La fragmentation du pouvoir et les nombreux fiefs autonomes compliquaient le commerce et entraînaient de multiples prélèvements, freinant ainsi les échanges.

Avec l'avènement des grandes monarchies, les douanes ont commencé à se centraliser. En France, c'est sous l'Ancien Régime que la douane a pris une forme plus organisée. En 1664, Jean-Baptiste Colbert, ministre de Louis XIV, crée les « Fermes générales », une administration centralisée chargée de la perception des impôts indirects, y compris les droits de douane. Les fermiers généraux, qui géraient ces fermes, étaient souvent impopulaires en raison de la lourdeur des prélèvements.

La Révolution française de 1789 marque un tournant dans l'histoire des douanes. Les Fermes générales sont supprimées et remplacées par une administration publique. La Convention nationale crée en 1791 le tarif général des douanes, instaurant un système uniforme de taxation à l'échelle nationale.

Le XIX^e siècle est une période d'expansion et de professionnalisation pour la douane française. Avec la croissance du commerce international et l'industrialisation, le rôle des douaniers devient crucial. En 1815, après les guerres napoléoniennes, la douane est réorganisée pour mieux contrôler les frontières et favoriser le développement économique.

La création du corps des douaniers en uniforme en 1831 témoigne d'une étape importante dans la professionnalisation de la douane. Les agents des douanes sont chargés de percevoir les droits de douane, de lutter contre la contrebande et de protéger les industries nationales contre la concurrence étrangère.

Au ^{xx}^e siècle, la douane française continue de se moderniser et de s'adapter aux nouveaux défis. Après la Première Guerre mondiale, les accords commerciaux internationaux et la création de la Société des Nations entraînent une refonte des systèmes douaniers. La Seconde Guerre mondiale voit une mobilisation massive des douaniers pour contrôler les frontières et soutenir l'effort de guerre.

Après 1945, avec la création de la Communauté européenne et plus tard de l'Union européenne, la douane française doit s'adapter à la libéralisation des échanges intra-européens. L'Acte unique européen de 1986 et le traité de Maastricht de 1992 réduisent les contrôles douaniers aux frontières internes de l'Union européenne, redéfinissant le rôle des douaniers.

Aujourd'hui, la douane française joue un rôle crucial dans la sécurité nationale et la protection des consommateurs. Elle se concentre sur la lutte contre le terrorisme, le trafic de stupéfiants, la contrefaçon et le commerce illicite. La modernisation technologique permet aux douaniers d'utiliser des outils avancés de détection et d'analyse pour mieux cibler leurs interventions.

L'administration des douanes travaille également en étroite collaboration avec les douanes des autres pays de l'UE et des organisations internationales pour harmoniser les politiques et partager les informations.

4. Pouvez-vous présenter sommairement les principales missions des douanes ?

La douane française, institution clé de l'administration publique, joue un rôle crucial dans la régulation des échanges commerciaux, la protection des frontières et la sécurité économique et sanitaire du pays. À travers ses diverses missions, la douane contribue à la souveraineté nationale et au bon fonctionnement de l'économie. Voici un aperçu des principales missions de la douane en France.

L'une des missions traditionnelles de la douane est la perception des droits de douane et des taxes indirectes. Cela inclut :

- droits de douane : taxes sur les marchandises importées pour protéger les industries nationales et réguler le commerce extérieur ;
- taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'importation : recouvrée sur les biens importés pour harmoniser les pratiques fiscales ;
- accises : taxes sur les produits spécifiques comme l'alcool, le tabac et les produits énergétiques.

Ces recettes représentent une part importante du budget de l'État et contribuent au financement des services publics.

La douane joue également un rôle essentiel dans la régulation du commerce international, veillant à la conformité des échanges avec les réglementations nationales et internationales. Cela comprend :

- contrôle des marchandises : vérification de la conformité des produits importés et exportés aux normes de sécurité, de santé et d'environnement ;

- facilitation du commerce : simplification des procédures douanières pour encourager les échanges internationaux tout en assurant la fluidité du commerce ;
- lutte contre la fraude douanière : identification et sanction des pratiques illégales telles que la sous-évaluation des marchandises, la contrefaçon et le non-respect des quotas. Par ailleurs, la douane française est chargée de missions cruciales de protection de la société et de l'environnement :
- lutte contre les trafics illicites : prévention et répression du trafic de drogues, d'armes, de contrefaçons et d'espèces protégées. Les douaniers utilisent des technologies avancées pour détecter ces activités illégales ;
- sécurité sanitaire : contrôle des produits alimentaires, pharmaceutiques et des biens de consommation pour garantir qu'ils répondent aux normes sanitaires et de sécurité ;
- protection de l'environnement : surveillance des échanges de substances dangereuses et des déchets pour prévenir les risques environnementaux.

De même, la douane participe activement à la sécurité nationale en coopérant avec d'autres services de l'État pour lutter contre les menaces à la sécurité :

- lutte contre le terrorisme : surveillance des flux de marchandises et de capitaux pour identifier et prévenir les activités terroristes ;
- contrôle des frontières : gestion des points d'entrée et de sortie du territoire pour assurer la sécurité des frontières nationales.

En outre, la douane joue également un rôle d'assistance et de conseil auprès des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME) et des industries. Cela inclut :

- conseil et rescrit douanier : aide aux entreprises pour se conformer aux réglementations douanières et fiscales, et délivrance de rescrits pour clarifier la législation applicable ;
- portails spécialisés : développement de plates-formes comme « Viti 360° » pour les viticulteurs, offrant des outils de gestion et de suivi des exploitations.

Enfin, la douane française est fortement impliquée dans la coopération internationale :

- partenariats et accords : collaboration avec les douanes d'autres pays et les organisations internationales pour harmoniser les pratiques douanières et renforcer la lutte contre les trafics transnationaux ;
- échanges d'informations : partage de renseignements et de données pour améliorer l'efficacité des contrôles douaniers et renforcer la sécurité globale.

À NOTER

Les missions de la douane française sont multiples et vitales pour la protection et le développement du pays. De la perception des taxes à la lutte contre les trafics illicites, en passant par la facilitation du commerce et la protection de l'environnement, la douane joue un rôle essentiel dans le maintien de la sécurité et de la prospérité de la France. Son adaptation constante aux défis contemporains et son engagement dans la coopération internationale en font un acteur indispensable de la scène économique et sécuritaire mondiale.

5. Pouvez-vous présenter la division en deux branches des douanes ?

Les douanes françaises, institution séculaire, se sont adaptées au fil du temps pour répondre aux défis économiques, sécuritaires et sociaux. Cette adaptation s'est notamment manifestée par une structuration en deux branches distinctes : la branche administrative et la branche de surveillance. Cette division permet de spécialiser et d'optimiser les missions variées de la douane, allant de la collecte des taxes à la lutte contre les trafics illicites.

Les 16 500 personnels des douanes se répartissent à parts à peu près égales entre la branche administrative et la branche de la surveillance. Les femmes représentent autour de 40 % de l'effectif des douanes.

La **branche administrative** des douanes, également appelée « branche de l'administration générale et des opérations commerciales », se concentre principalement sur la gestion et la perception des droits et taxes, ainsi que sur l'application des réglementations commerciales. Ses missions incluent :

- perception des droits de douane et taxes : collecte des droits de douane sur les marchandises importées, ainsi que de la TVA et des accises sur certains produits spécifiques (alcool, tabac, produits énergétiques) ;
- gestion des régimes douaniers : administration des régimes économiques tels que les entrepôts douaniers, les zones franches et les perfectionnements actifs et passifs, qui permettent aux entreprises de bénéficier de suspensions ou d'exonérations de droits et taxes ;
- contrôle des déclarations douanières : vérification des déclarations en douane pour assurer la conformité avec les réglementations en vigueur et lutter contre la fraude douanière ;
- appui aux entreprises : assistance et conseil aux entreprises, notamment à travers la délivrance de rescrits douaniers et la gestion de plates-formes spécialisées comme « Viti 360° » pour les viticulteurs.

Le personnel de la branche administrative est composé de fonctionnaires formés à la fiscalité douanière et aux réglementations commerciales. Ils travaillent dans les bureaux de douane répartis sur tout le territoire national, ainsi qu'au sein de directions régionales et nationales. Leur expertise est essentielle pour gérer efficacement les flux commerciaux et garantir le respect des règles douanières.

À NOTER

Les douanes sont parfois divisées en trois branches. En effet, la branche de l'administration générale et des opérations commerciales peut aussi être subdivisée en deux, avec d'un côté les métiers en administration générale, qui recouvrent des missions de support et de gestion en interne, et de l'autre les métiers de la douane en opération commerciale, qui sont le plus souvent en équipe et au contact du public.

La **branche de surveillance** est chargée de la protection des frontières et de la lutte contre les trafics illicites. Ses missions comprennent :

- lutte contre les trafics illicites : prévention et répression des trafics de drogues, d'armes, de contrefaçons, d'espèces protégées et autres activités criminelles. Les douaniers de cette branche utilisent des technologies de pointe pour détecter et intercepter les marchandises illicites ;
- contrôle aux frontières : surveillance des points d'entrée et de sortie du territoire national, y compris les aéroports, les ports maritimes et les frontières terrestres, pour assurer la sécurité et le respect des réglementations douanières ;
- sécurité sanitaire et environnementale : contrôle des produits importés pour vérifier leur conformité aux normes sanitaires, phytosanitaires et environnementales ;
- protection de la propriété intellectuelle : lutte contre la contrefaçon et la protection des marques et des brevets en coopération avec les titulaires de droits.

Le personnel de la branche de surveillance est constitué d'agents en uniforme, souvent appelés « douaniers de terrain ». Ils sont formés aux techniques de contrôle, à l'utilisation des équipements de détection et à la gestion des situations de crise. Ils opèrent dans des unités mobiles, des brigades de surveillance terrestre, des unités spécialisées comme les brigades cynophiles (utilisant des chiens pour la détection de drogues) et des équipes de surveillance maritime et aérienne.

La division en deux branches permet une spécialisation des missions et une efficacité accrue dans la gestion des multiples responsabilités de la douane. Cependant, ces deux branches ne fonctionnent pas de manière isolée. Elles collaborent étroitement pour échanger des informations, coordonner des opérations et assurer une couverture complète des besoins douaniers du pays.

Par exemple, lors d'opérations de grande envergure contre les trafics de drogues ou de contrefaçons, les services de surveillance peuvent s'appuyer sur les données et les analyses fournies par les services administratifs. De même, la gestion des régimes douaniers économiques bénéficie de l'expertise des agents de surveillance pour garantir le respect des conditions d'utilisation.

À NOTER

La division des douanes françaises en deux branches, administrative et de surveillance, illustre l'évolution et la sophistication de cette institution face aux défis contemporains. En combinant la rigueur administrative avec l'efficacité opérationnelle, les douanes françaises réussissent à remplir leur mission de protection, de régulation et de soutien à l'économie nationale.

6. Quels sont les moyens matériels des douanes ?

Les douanes disposent notamment des moyens d'action suivants :

- 2 764 véhicules ;
- 437 motos ;
- 1 patrouilleur garde-côte de 53 mètres ;
- 2 patrouilleurs garde-côte de 43 mètres ;
- 15 vedettes garde-côte de 19 à 32 mètres ;
- 13 vedettes de surveillance rapprochée de 10 à 14 mètres ;
- 3 bateaux-école, soit un total de 34 navires ;
- 7 avions biturbines ;
- 9 hélicoptères.

Les moyens scientifiques des douanes sont les suivants :

- 1 scanner fixe ;
- 3 scanners mobiles ;
- 98 appareils à rayons X ;
- 125 densimètres (mesure de la densité des liquides) ;
- 51 analyseurs de particules ;
- 68 radiamètres ;
- 98 spectromètres ;
- 11 laboratoires communs à la DGDDI et à la DGCCRF.

7. Qu'est-ce que la DGDDI ?

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) est l'une des principales administrations françaises chargées de la régulation des échanges internationaux et de la gestion des droits indirects. Placée sous l'autorité du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, la DGDDI joue un rôle crucial dans le contrôle des frontières, la lutte contre la fraude, et la gestion des recettes fiscales liées aux droits indirects. La DGDDI a été créée en 1791 sous le nom de « Direction des douanes », dans le contexte des réformes administratives mises en place après la Révolution française. Depuis lors, elle a évolué pour devenir l'entité moderne responsable de la régulation douanière en France.

La DGDDI est organisée en plusieurs directions et services, répartis à la fois au niveau central et régional. Parmi ces entités figurent :

- le service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) : spécialisé dans les enquêtes judiciaires complexes ;
- la Délégation nationale de la lutte contre la fraude (DNLF) : axée sur la détection et la prévention des fraudes douanières, placée par délégation du Premier ministre auprès du ministre du Budget et des Comptes publics ;
- les bureaux de douane : présents dans les ports, aéroports, et autres points de passage frontaliers, chargés du contrôle quotidien des marchandises et des personnes.

La DGDDI assure le contrôle des personnes, des marchandises, et des moyens de transport qui entrent ou sortent du territoire français. Cela comporte :

- la vérification des déclarations douanières : s'assurer que les marchandises importées ou exportées sont correctement déclarées et conformes aux réglementations en vigueur ;
- la lutte contre la contrebande : détecter et intercepter les produits illégaux tels que les stupéfiants, les armes, et les contrefaçons.

La DGDDI est responsable de la gestion des droits indirects, qui incluent :

- la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) : perception de la TVA sur les importations et contrôle de sa conformité ;
- les droits d'accise : gestion des taxes sur les produits tels que l'alcool, le tabac, et les produits énergétiques.

Un des rôles essentiels de la DGDDI est la prévention et la répression de la fraude douanière. Les actions comprennent :

- les enquêtes sur les fraudes fiscales et commerciales : détection des opérations frauduleuses et mise en place de mesures correctives ;
- la coopération avec d'autres agences et autorités : collaboration avec les services de police, les autorités fiscales internationales, et les organismes de régulation pour lutter contre les réseaux criminels et les pratiques frauduleuses.

La DGDDI fournit également un soutien aux entreprises, en particulier les PME et PMI, pour les aider à naviguer dans les complexités des réglementations douanières. Les services incluent :

- le conseil et l'assistance : information sur les réglementations douanières, les procédures d'importation et d'exportation, et les obligations fiscales ;
- les rescrits : réponses officielles aux questions des entreprises concernant l'application des règles douanières et fiscales.

La DGDDI met en œuvre des solutions technologiques pour moderniser ses opérations et améliorer l'efficacité du contrôle douanier. Cela inclut la dématérialisation des procédures et l'utilisation de systèmes informatiques avancés pour le suivi des échanges commerciaux.

La DGDDI participe activement à des initiatives internationales visant à harmoniser les réglementations douanières et à lutter contre le commerce illicite. Elle collabore avec des organisations internationales telles que l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et INTERPOL.

8. Qu'est-ce que la DNRED ?

En anglais, le terme « renseignement » se traduit par « *intelligence* », un choix qui reflète parfaitement l'importance accordée à ces activités par les anglophones. En France, avec la montée des menaces, les services de renseignement ont également gagné en importance et en moyens. Le modèle français s'appuie sur des services puissants, chacun

spécialisé dans un domaine particulier, regroupés sous ce qu'on appelle la « communauté française du renseignement ».

Cette communauté inclut la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure), la DRM (Direction du renseignement militaire) et la DGSI (Direction générale de la sécurité intérieure). La douane y participe par le biais de la DNRED (Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières). Ce service combine les fonctions de renseignement et d'enquêtes douanières, une double mission cohérente avec le rôle de la douane dans la protection des frontières terrestres, maritimes, aériennes et ferroviaires, notamment en ce qui concerne les marchandises.

La DNRED compte 800 personnels, répartis entre un service central et des antennes locales en métropole et dans plusieurs territoires ultramarins. Elle travaille en étroite collaboration avec les services spécialisés de la Police nationale, la police judiciaire se concentrant sur les réseaux criminels et leurs dirigeants, tandis que la douane cible les transporteurs. Cette répartition des rôles permet à la douane d'être à l'origine de 70 % des saisies de stupéfiants en France, les agents de la DNRED réalisant 35 à 40 % du volume total des saisies.

En tant que « surveillant des frontières », la douane joue un rôle crucial dans le contrôle des personnes et des marchandises sortant du territoire national, utilisant des outils spécialisés pour cibler plus efficacement les contrôles réalisés par ses 16 500 agents. Dans la lutte contre le terrorisme, elle se concentre particulièrement sur les flux d'armes, d'explosifs et de précurseurs pour la fabrication d'engins explosifs improvisés (EEI).

La DNRED dispose également d'informateurs, appelés « aviseurs », qui sont officiellement répertoriés et rétribués en fonction des affaires réussies. Les agents de la DNRED ont accès aux mêmes moyens techniques que ceux de la DGSI et de la DGSE, tels que la surveillance électronique, les écoutes téléphoniques et le suivi de véhicules.

En tant qu'administration du ministère de l'Économie et des Finances, la douane a une longue expérience dans le suivi des flux financiers occultes. La DNRED est équipée pour lutter contre le *dark web* et les divers modes de financement du terrorisme, y compris les cryptomonnaies.

Le travail de la DNRED, que ce soit en renseignement ou en enquêtes de haut niveau, est facilité par les prérogatives spécifiques accordées par le code des douanes, permettant d'inspecter, retenir ou saisir toutes sortes de marchandises et de geler les avoirs financiers. Ces prérogatives permettent de réaliser des contrôles douaniers et des visites domiciliaires sur tout le territoire.

L'efficacité de l'action en matière de renseignement est grandement améliorée par la collaboration entre la DGSI et la DNRED, les policiers pouvant être accompagnés par des agents douaniers et *vice versa*, tirant parti de la complémentarité des compétences judiciaires et douanières.

9. Qu'est-ce que le service national de la douane judiciaire ?

Le service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) est une entité spécialisée au sein de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) en France. Créé pour répondre aux besoins croissants de lutte contre la criminalité économique et financière, le SEJF joue un rôle crucial dans les enquêtes complexes impliquant la fraude douanière, le trafic de stupéfiants, le blanchiment d'argent et d'autres infractions économiques.

Le SEJF permet de renforcer les capacités d'investigation des douanes françaises dans le cadre judiciaire. Initialement focalisé sur les infractions douanières, son champ d'action s'est progressivement élargi pour inclure une variété d'infractions économiques et financières.

Il est organisé en plusieurs unités spécialisées, réparties sur l'ensemble du territoire français. Ces unités sont composées d'agents des douanes formés aux techniques d'investigation judiciaire, et elles travaillent en étroite collaboration avec les services de police, de gendarmerie, et les autorités judiciaires.

Le SEJF est chargé de détecter et d'enquêter sur les fraudes douanières complexes. Cela inclut les fraudes à l'importation et à l'exportation, les contrefaçons, et les fraudes liées à la TVA intracommunautaire.

Une des missions cruciales du SEJF est la lutte contre le trafic de stupéfiants. Les agents du SEJF mènent des enquêtes approfondies pour démanteler les réseaux de trafic de drogue et saisir les cargaisons illicites transitant par les frontières françaises.

Le SEJF joue également un rôle clé dans la lutte contre le blanchiment d'argent. En collaboration avec TRACFIN (cellule de traitement du renseignement et d'action contre les circuits financiers clandestins), le SEJF identifie et enquête sur les opérations financières suspectes liées au crime organisé et au terrorisme.

Le SEJF est impliqué dans les enquêtes sur la criminalité financière et économique, y compris les délits boursiers, la corruption, et les fraudes aux subventions publiques. Ses agents travaillent à la fois en France et à l'international pour traquer les criminels et récupérer les actifs illicites.

Les agents du SEJF disposent de pouvoirs d'investigation étendus, similaires à ceux des officiers de police judiciaire. Ils peuvent procéder à des perquisitions, des saisies, des gardes à vue, et des écoutes téléphoniques, sous le contrôle de l'autorité judiciaire.

Le SEJF collabore étroitement avec les autres forces de l'ordre et les institutions judiciaires, tant au niveau national qu'international. Cette coopération permet d'échanger des informations, de coordonner des opérations conjointes et de poursuivre efficacement les criminels au-delà des frontières.

Le SEJF utilise des technologies avancées pour mener ses enquêtes. Cela inclut l'analyse de données numériques, les techniques de cyberenquête, et l'utilisation de systèmes de surveillance sophistiqués pour traquer les activités illicites.

Le SEJF a réalisé de nombreuses saisies de marchandises illicites, de fonds blanchis, et d'autres actifs criminels. Ces saisies contribuent à affaiblir les réseaux criminels et à dissuader la commission de nouvelles infractions.

Les enquêtes menées par le SEJF ont conduit à de nombreuses condamnations judiciaires, sanctionnant sévèrement les auteurs de fraudes douanières, de trafics de stupéfiants, et d'autres délits économiques.

En luttant contre les fraudes et les trafics, le SNDJ protège l'économie nationale et contribue à la sécurité des citoyens. Ses actions permettent de préserver les recettes fiscales, de maintenir l'intégrité des marchés, et de garantir une concurrence loyale.

10. Pouvez-vous présenter la Direction nationale garde-côtes des douanes ?

Les services garde-côtes jouent un rôle fondamental dans le contrôle douanier et fiscal aux frontières maritimes de l'Union européenne. La Direction nationale garde-côtes des douanes (DNGCD), créée le 1^{er} juillet 2019, regroupe sous un commandement unifié les différents services responsables du pilotage stratégique et opérationnel des moyens aéromaritimes de l'administration des douanes.

Implantée sur l'ensemble des façades hexagonales et dans l'arc Antilles-Guyane, la DNGCD est pilotée par un état-major situé au Havre, qui assure la gouvernance et la coordination de trois services garde-côtes basés à Nantes, Marseille et Fort-de-France. Ce service à compétence nationale assure une variété de missions hauturières et semi-hauturières, telles que :

- missions fiscales : assurer la perception des taxes et des droits de douane ;
- missions environnementales : surveiller et protéger les écosystèmes marins ;
- lutte contre la fraude : prévenir et réprimer les trafics illégaux ;
- service public en mer : participer aux opérations de secours et d'assistance maritime.

Pour mener à bien ses missions, la DNGCD dispose de moyens d'intervention et d'interception sophistiqués :

- navires : 18 vedettes et patrouilleurs capables d'opérer jusqu'à 200 nautiques, ainsi que 13 vedettes côtières intervenant dans un rayon de 20 nautiques ;
- avions : équipés de capteurs performants et dotés d'une autonomie de plus de 4 heures 30 de vol, ces avions assurent une surveillance approfondie et un réajustement en temps réel des dispositifs navals en fonction des menaces identifiées ;
- hélicoptères : ils soutiennent les moyens côtiers et semi-hauturiers, permettant un repositionnement rapide, un suivi précis des cibles et contribuant à leur interception.

Les moyens aéromaritimes de la douane, reliés à la centrale de renseignement de la douane et en relation avec les brigades terrestres, sont hautement interopérables tant sur les plans opérationnels que techniques. Cette interopérabilité garantit la continuité de l'action douanière sur tous les vecteurs.

La DNGCD compte près de 900 agents spécialisés dans divers domaines, allant de la maintenance des équipements à l'exploitation opérationnelle et l'analyse de l'information maritime. Cette expertise permet à la garde-côtes des douanes d'être un acteur clé dans la lutte contre les grands trafics, intégrée dans le dispositif de l'action de l'État en mer (AEM), piloté par les préfets maritimes de Brest, Cherbourg et Toulon, ainsi que les délégués du gouvernement pour l'action de l'État en mer aux Antilles.